

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Séance du jeudi 22 juin 2017 à 20 h30**

Sont présents : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Brigitte DAVID, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX  
Marcel DUFOUR, Françoise MARIZY

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Françoise MARIZY a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.  
Mickaël ARANDA a donné pouvoir à Gaëtan MOISSON.

## **QUESTIONS A TRAITER**

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2017 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2017 est approuvé.

- **Organisation du temps scolaire - Rentrée 2017 :**

Mme le Maire indique que, suite aux déclarations du Ministre de l'Education Nationale, l'Inspecteur d'Académie a adressé en Mairie un courrier, en date du 8 juin 2017, mentionnant la possibilité de revoir l'organisation du temps scolaire, c'est-à-dire offrant la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours, et ce dès la rentrée 2017.

Mme le Maire ajoute que la Commission Jeunesse, réunie le 6 juin, a proposé à l'unanimité de demander une dérogation pour revenir à un temps scolaire organisé sur 4 jours.

Le Conseil d'école primaire du 9 juin est également favorable à l'unanimité à cette proposition. Le Conseil d'école maternelle, réuni le 16 juin, s'est déclaré favorable à cette option à la majorité du conseil (un représentant des parents d'élèves s'est prononcé contre et un autre s'est abstenu). Mme Blandine GROS s'interrogeant sur les raisons de cette abstention, Mme le Maire indique que l'abstention est liée au fait que le parent d'élèves en question a considéré qu'il n'a pu consulter les autres parents sur le sujet.

Mme le Maire explique que toutes les conditions demandées par l'Inspecteur d'Académie pour un retour à la semaine de 4 jours sont donc remplies, à savoir la consultation de tous les conseils d'écoles et de l'organisateur des transports (commune ou prestataire).

La Commission Jeunesse propose par ailleurs les horaires scolaires suivants :

- Matin : 9 h 00 - 12 h 00
- Pause méridienne : 12 h 00 - 13 h 45
- Après-midi : 13 h 45 - 16 h 45

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour :**

- **de modifier l'organisation du temps scolaire et de demander le retour de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017 à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Saint Germain-du-Bois ;**
- **de définir les nouveaux horaires suivants à l'école maternelle comme à l'école élémentaire de Saint Germain-du-Bois :**
  - **Matin : 9 h 00 - 12 h 00**
  - **Pause méridienne : 12 h 00 - 13 h 45**
  - **Après-midi : 13 h 45 - 16 h 45**

Par conséquent, le dossier de demande de retour à la semaine de quatre jours transmis par l'Inspecteur d'Académie va être retourné d'ici le 30 juin prochain. Dès que l'accord de l'Inspecteur aura été recueilli, les parents d'élèves seront informés de la suppression des NAP.

- **Réhabilitation de 10 logements communaux - demande de subvention régionale au titre de l'habitat attractif :**

Mme le Maire rappelle le projet de mandat portant sur la rénovation totale des 10 logements communaux, dont seulement 4 peuvent être occupés compte-tenu de la vétusté des lieux. Le montant total de cette opération est estimé à 737 360,90 € HT soit 884 883,08 € TTC, sachant que la TVA ne pourra être remboursée puisque la totalité de ces logements a vocation à être louée.

Une réunion de travail a eu lieu le 12 mai avec tous les financeurs et les techniciens chargés de la mise en œuvre des programmes de financement. Elle a permis de mettre en évidence toutes les opportunités de financement. Ainsi, en complément des subventions FEADER évoquées lors de la précédente séance du Conseil, un soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté peut être sollicité au titre du dispositif « *Habitat Attractif* ».

**Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre du dispositif « *Habitat attractif* » auprès de Madame la Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté. Il autorise Mme le Maire à poursuivre et exécuter cette opération conformément aux lois et règlements en vigueur.**

- **Délibérations modificatives budgétaires - budget assainissement et budget Bois des Rampes :**

Le Conseil Municipal valide deux décisions modificatives budgétaires portant sur le budget assainissement et sur le budget Bois des Rampes.

Concernant la zone artisanale, Mme le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence a été transférée à la CCBR 71 (loi NOTRe). Dans ce cadre, elle a sollicité - et obtenu - le remboursement par la CCBR 71 des 28 000 € de travaux réalisés pour l'extension de la zone artisanale. Les 52 000 € de travaux de voirie restant à réaliser seront quant à eux à la charge de la CCBR 71.

- **Camping - Tarifs location barbecue :**

La Commission Tourisme propose de mettre à disposition des usagers du camping de l'Etang Titard deux barbecues. Mme le Maire indique que ce projet suppose de définir le tarif de location de cet équipement, ainsi que le montant de la caution qui sera demandée.

M. Patrice CALVEZ précise que l'acquisition des deux barbecues a représenté un investissement de 180 € et que la Commission Finances propose les tarifs suivants :

- 5 € par jour,
- 30 € pour la semaine,
- 90 € de caution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des tarifs ci-après pour la location d'un barbecue par les usagers du camping de l'Etang Titard :**

- **Location d'un barbecue par jour : 5 €,**
- **Location d'un barbecue à la semaine : 20 €,**
- **Caution pour la location d'un barbecue : 90 €.**

- **Répartition des sièges du Conseil Communautaire suivant accord local :**

Mme le Maire indique avoir reçu, le 11 mai dernier, un courrier de Mme la Sous-Préfète informant, qu'en raison d'élections complémentaires dans une commune de la CCBR 71 (Sens-sur-Seille) et en application de la loi n° 2015 -264 du 9 mars 2015, il est nécessaire de revoir la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Pour ce faire, deux possibilités sont envisageables :

- Un accord local, amiable, qui permettra de disposer de 31 sièges au sein de la CCBR 71. Dans ce cas, chaque commune doit adopter une délibération dans un délai de 2 mois à compter du 5 mai - soit avant le 5 juillet - pour valider la répartition du nombre de sièges par commune ;
- A défaut d'accord local, la répartition se fera selon les dispositions de droit commun : il n'y aura alors pas de délibération, la composition de l'assemblée sera arrêtée par M. le Préfet. Dans cette hypothèse, il y aura 28 sièges à la CCBR 71.

Les tableaux de répartition des sièges, selon l'une ou l'autre des méthodes, ont été soumis à l'Association des Maires et aux Services de la Préfecture.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, le 15 juin, le Conseil Communautaire de la CCBR 71 a validé à l'unanimité l'accord local, soit 31 sièges. Elle ajoute enfin que le vote n'interviendra pas avant septembre au sein de la commune de Sens-sur-Seille, si bien que dans l'attente, la CCBR 71 compte toujours 36 membres.

**Le Conseil Municipal adopte la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local, à savoir 31 sièges pour le Conseil Communautaire de la CCBR 71, dont 5 pour la commune de Saint Germain-du-Bois.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **Réunion de travail avec financeurs et techniciens :**

Au-delà de l'analyse des programmes de financement potentiels, la réunion organisée le 12 mai avec les financeurs et techniciens dans le cadre du projet de rénovation des 10 logements a permis d'établir un calendrier de travail :

- audit sur les 3 bâtiments concernés (bâtiment logements - Ecole Primaire, Bâtiment logements - Cantine, salle des fêtes) ;
- création d'un comité de pilotage, intégrant les financeurs, pour valider le projet et son financement ;
- organisation du relogement des locataires pendant les travaux : phase 1 au-dessus de l'école primaire (avec relogement de la locataire) / phase 2 au-dessus de la cantine (avec relogement dans les appartements rénovés au-dessus de l'école).

Un nouveau loyer sera défini pour les logements rénovés et actuellement vacants. Pour les appartements occupés, le loyer pourra progresser mais seulement sur la base de l'indice de référence des loyers calculé par l'INSEE.

Dans la mesure du possible, il faudra prendre l'option assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ATD, pour être correctement encadrés sur le plan technique. Cela supposera 2977,50 € de frais par an.

La réunion a aussi porté sur le projet de création d'une liaison douce (chemin piétonnier depuis l'Etang Titard).

- **Assainissement :**

M. Jean-Claude VIEUX rappelle que, sur la base du schéma directeur de 2009, priorité a été donnée à l'élimination des eaux claires dans le réseau d'assainissement. L'inspection par caméra des réseaux a permis de mettre en évidence les secteurs les plus critiques et de définir un calendrier de travaux :

- 2017 : rue de la Chanée et route de Chalon (derrière le cimetière) pour 314 500 € HT,
- 2018 : rue de la Chanée et route de Louhans pour 268 400 € HT,
- 2019 : rue de Futigny pour 183 900 € HT,

soit un investissement global de 766 800 € HT sur 3 ans.

Le montage du dossier est en cours avec le cabinet G2C Environnement pour bénéficier des subventions envisagées auprès de l'Agence de l'Eau.

- **Commissions Tourisme et Communication :**

Réunies le 30 mai, elles ont traité des points suivants, qui sont présentés par MM. Patrice CALVEZ et Christian BOSCH. :

- Un article « Plaisirs d'Été » consacré à notre commune et aux animations proposées cet été paraîtra dans l'Indépendant du Louhannais et du Jura du 30 juin.
- Une première ébauche de la trame du bulletin municipal 2018 a été réalisée : rétrospective par trimestre, présentation des services proposés en Mairie, article sur une personne illustre de la commune, travaux réalisés, présentation des nouveaux artisans et commerçants, résultats du recensement 2017.
- Plan du camping : un audit réalisé dernièrement a rappelé que le camping de l'Étang Titard est agréé pour 35 emplacements nus et 5 emplacements HLL. Une demande est en cours pour obtenir 4 emplacements supplémentaires, ce qui portera les emplacements à 44 au total.
- Un marché estival est organisé le 2 juillet prochain au camping. Il regroupera 8 producteurs, une animation Tupperware sera également proposée.

- **Commission Jeunesse :**

Mme le Maire présente le compte-rendu de la commission du 6 juin :

- La Commission s'est prononcée en faveur du retour à la semaine de 4 jours.
- Dans les feuilles de renseignements remplies par les parents, le numéro de CAF ou MSA sera demandé.
- Le bus communal est indispensable dans la mesure où il n'est pas utilisé uniquement pour le transport scolaire. Mme le Maire précise que M. Guy BOIVIN reprendra son travail le 8 août prochain, il devra alors suivre une formation si bien qu'elle propose de continuer à faire appel à un prestataire extérieur pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2017/18 puis de remettre en service le bus communal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle propose également qu'en cas de congés ou d'absences pour maladie de M. Guy BOIVIN, il soit fait appel à un prestataire ou au chef des services techniques en cours de recrutement, qui sera formé à la conduite du bus.
- L'inscription à l'école maternelle se fera sous réserve que l'enfant soit propre. Une période d'essai sera possible dans les 15 jours à 3 semaines qui suivront la rentrée scolaire. Si ce test n'est pas concluant, les enfants pourront revenir, une fois propres, en décembre.
- Le projet de sécurisation des abords des écoles sera présenté le 29 juin aux enseignants et au personnel de la garderie pour recueillir leurs avis et propositions.

- **Conseil Jeunes :**

Mme Sylvie GAY indique que le 10 juin dernier, le Conseil Jeunes a organisé un nettoyage de printemps sur la commune. Une trentaine d'enfants et une vingtaine d'adultes ont participé à cette action. L'opération a été un succès et pourrait être reconduite l'année prochaine.

Concernant les nombreuses remarques faites quant aux mauvaises herbes dans le bourg suite à l'interdiction pour les communes d'utiliser des produits phytosanitaires en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Mme le Maire précise que la balayeuse passera le 23 juin dans la

commune. L'employé communal en charge du fleurissement consacre une heure à deux heures par jour à l'arrachage des mauvaises herbes.

- **Commission Urbanisme :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 14 juin, en présence du cabinet ARCAD'26 pour l'ouverture des plis concernant le projet de mise en sécurité des abords des écoles. Seule une entreprise s'est portée candidate pour le désamiantage (SAS DEVARENNES). Trois ont postulé pour la démolition ; l'entreprise retenue l'a été selon une note composée pour 60 % du volet technique et pour 40 % du volet financier.

- **Commission Finances :**

Réunie le 16 juin, la Commission Finances a été marquée par l'intervention de Mme ZAIDI, trésorière, concernant la situation financière de la commune et l'étude prospective qu'elle a réalisée sur le projet de rénovation des logements communaux.

- **Comité Territorial des Campagnes de Bresse :**

Tous les deux ans, le Comité Territorial fait le tour des communes avec ENEDIS et le SYDESL pour faire le point sur les travaux en cours. Pour notre commune, cela portera sur les travaux de mise en souterrain des réseaux rue de la Traverse.

En parallèle, le Comité va étudier ce qui pourra se faire en parallèle des travaux d'assainissement rue de la Chanée et route de Louhans.

- **GRDF :**

GRDF a transmis en Mairie son compte-rendu d'activités sur notre commune au titre de l'année 2016. Ce document présente notamment le nombre de clients et leur évolution par rapport à l'année précédente, la longueur de canalisations sur la commune, les travaux éventuellement réalisés, les éventuels incidents recensés...

M. Jean-Claude VIEUX fait remarquer qu'aucune évolution de la longueur du réseau n'est intervenue ; par contre, on note une évolution du nombre d'abonnés depuis 2014(11 nouveaux clients raccordés).

- **Compagnie Nationale du Rhône :**

Notre commune a reçu une sollicitation de la part de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour le développement d'un projet éolien. Une réunion de présentation sera prochainement organisée avec la commune de Saint-Usuge.

- **Photomaton :**

Lors de la séance du 11 avril dernier, il a été question de la possibilité d'installer un Photomaton en Mairie afin que les personnes s'y rendant pour la réalisation des passeports et cartes d'identité puissent réaliser des photos sur place en cas de besoin. Mme le Maire indique avoir pris contact avec des mairies équipées dont les coordonnées lui ont été fournies par l'installateur du Photomaton. Ces échanges l'ont confortée dans l'idée que l'installation du Photomaton nécessitera un temps de travail important pour le personnel administratif. De plus, l'emplacement envisagé est inadapté aux personnes handicapées. Pour toutes ces raisons, Mme le Maire a abandonné le projet.

- **Remerciements et invitations reçus en mairie**

Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en Mairie.

Elle indique aussi les différentes invitations reçues :

- inauguration du nouveau bâtiment de l'EHPAD le 28 juin,
- signature de la convention de disponibilité des pompiers volontaires le 30 juin,
- inauguration de la pizzeria La Félicita le 30 juin (ex-Black Pearl),
- inauguration de la Maison des associations le 17 juillet.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 juillet 2017 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 55.